

COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR ALFRED ROMBHOT YEKATOM

DÉCLARATION DE TEMOIN

RENSEIGNEMENTS SUR LE TEMOIN

Nom : MBONGUI	Sexe : Féminin
Prénom : Blandine Anastasie	Nom du père : [REDACTED]
Autre nom utilisé : n/a	Nom de la mère : [REDACTED]
Lieu de naissance : Bimbo	Nationalité(s) : Centrafricaine
Date de naissance/ âge : 25 octobre 1980	Pièce d'identité : [REDACTED]
Ethnie : Yakouma	Religion : Protestante

Langue(s) parlée(s) : Sango, français

Langue(s) écrite(s) : Français

Langue(s) utilisées au cours de l'entretien : Sango, français

Emploi : Cheffe du centre de santé de BOBANGUI

Lieu de l'entretien : Bangui (RCA)

Dates et heures de l'entretien : 18 juin 2024 de 12h15 à 14h30.

Noms de toutes les personnes présentes lors de l'entretien et signatures :

MBONGUI Blandine :

GUISSÉ Anta :

BAYSSAT Sabrina :

Distribution restreinte à la CPI

Page 1 sur 6

DÉCLARATION DE TEMOIN

Introduction

1. J'ai été présentée à Me Anta Guissé et Madame Sabine BAYSSAT qui sont membres de l'équipe de Défense de Monsieur Alfred ROMBHOT YEKATOM (« M. YEKATOM ») devant la Cour pénale internationale (« CPI ») ainsi qu'à Monsieur [REDACTED] interprète auprès de la CPI.
2. Ils m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit leur mandat. Ils m'ont également expliqué le rôle et la mission de la Défense au sein de la CPI.
3. Je consens à ce que l'entretien soit en sango. Je comprends et je parle parfaitement sango.
4. La Défense de M. YEKATOM m'a expliqué qu'elle enquêtait sur les événements qui se sont déroulés en République centrafricaine en 2013 et en 2014. Elle a précisé qu'elle cherchait à recueillir des informations nécessaires à la compréhension de ces événements et pour la Défense de M. YEKATOM.
5. Elle m'a expliqué que je n'étais pas tenue de répondre à ses questions. J'ai consenti à dire la vérité et je me suis engagée à apporter, dans la mesure du possible, les réponses les plus complètes et fidèles à ce que je savais et me rappelais.
6. Elle m'a indiqué qu'il était important que je lui dise si j'ignorais la réponse à une question ou si je n'en comprenais pas le sens. J'ai bien noté que je devais faire la distinction entre les événements que j'ai vécus ou vus de ceux qui m'ont été rapportés par d'autres personnes.
7. L'entretien est confidentiel. Elle m'a expliqué pourquoi il était important de ne pas parler de ma collaboration avec l'équipe de Défense de M. YEKATOM, ce que j'ai compris parfaitement.
8. Je confirme que les entretiens avec l'équipe de Défense étaient volontaires. Je n'ai reçu aucune promesse de la part de l'équipe de Défense de M. YEKATOM ou de quiconque dans le but de faire cet entretien. Personne ne m'a menacé ou de m'a forcé à venir faire ces entretiens.
9. La Défense m'a expliqué la procédure de protection existante au sein de la CPI pour les témoins de la Défense. Toutefois, à ce stade, je ne considère pas que cela soit nécessaire.

Distribution restreinte à la CPI

Page 2 sur 6

Déclaration de témoin MBONGUI Blandine

10. J'ai bien noté qu'il fallait que j'indique à toute personne travaillant pour la CPI et qui me contacte, que j'avais déjà vu l'équipe de Défense de M. YEKATOM et qu'il fallait que cette personne contacte Me Régis TIANGAYE.
11. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournissais à l'équipe de Défense de M. YEKATOM, en particulier mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la procédure portée devant la CPI, et notamment aux Juges, au Bureau du Procureur, aux accusés et aux Représentant Légaux des Victimes.
12. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions des membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM.
13. Il m'a été précisé qu'à la fin de l'entretien, il me serait demandé de signer une déclaration écrite après avoir eu la possibilité de relire et d'en recevoir lecture et d'y apporter les corrections nécessaires ou des précisions.

Informations personnelles

14. Je m'appelle Blandine MBONGUI. Je suis née à BIMBO le 25 octobre 1980. [REDACTED]
[REDACTED] Je vis en couple même si je ne suis pas mariée et j'ai 5 enfants. J'ai fait mes études à Bangui. J'ai réussi mon concours d'entrée en 6^e et j'ai eu mon CEPE. Après, je suis allée au lycée de Bimbo jusqu'en terminale même si je n'ai pas eu mon bac.
15. J'ai ensuite passé les tests d'entrée à l'annexe de santé de Bambari où j'ai obtenu le certificat d'assistante de santé en 1999. Après cela, j'ai travaillé au centre de santé de BATALIMO, puis au centre de santé de BERENGO. J'ai été affectée au centre de santé de Bobangui comme assistante de santé en 2020.

Fonctions au Centre de santé de BOBANGUI

16. Depuis 2022, je suis responsable du centre de santé de Bobangui. Je reçois la population en consultation, je suis les femmes enceintes durant leur grossesse jusqu'à leur accouchement, je gère également les enfants malnutris et procède aux vaccinations.
17. La Défense me demande si dans le cadre de mes fonctions, je délivre des documents aux patients que je suis. Je confirme que je délivre des documents, comme des certificats de pesées, des avis de sortie pour les femmes ayant accouché pour leur permettre d'aller à la mairie faire les déclarations de naissance. Je délivre aussi des carnets de vaccinations et

Déclaration de témoin MBONGUI Blandine

des papiers de référence des patients quand la gravité de leur maladie nécessite qu'on les transfère ailleurs.

18. Fiche de vaccination [REDACTED]

19. La Défense me montre une carte de vaccination au nom de [REDACTED]. Je ne connais pas cette personne. On me fait remarquer que les dates des vaccinations sur la fiche sont de 2003 et 2004. Je n'ai jamais vu de cartes de cette période, donc je ne peux pas dire si les cartes de 2003 et 2004 ressemblaient à cela. En revanche, j'ai des commentaires sur les mentions qui figurent sur ce document et le cachet que je vois, car ça ne se fait jamais comme ça.
20. Tout d'abord, je vois qu'il y a indiqué sur le document « village de [REDACTED] » et « poste de santé de Bobangui ». Je précise que le village de [REDACTED] ne dépend pas du poste de santé de Bobangui. D'ailleurs, le nom correct est centre de santé et non pas poste de santé de Bobangui, car Bobangui est une localité assez peuplée. On installe des centres de santé quand il y a une population assez nombreuse et un poste de santé, dans des lieux plus petits. Il y a bien un poste de santé à [REDACTED] qui est une localité plus petite, mais il ne s'est jamais appelé poste de santé de Bobangui. D'ailleurs, les deux localités sont éloignées de 15 à 20 km.
21. Ensuite, je remarque qu'il y a un tampon du COGES sur cette fiche de vaccination. Or, ce tampon n'a rien à faire sur une fiche de vaccination. Normalement, c'est la personne qui a vacciné l'enfant qui signe sur la carte, c'est à dire soit une sage-femme ou une matrone, soit une assistante de santé. Le tampon qui doit figurer est le tampon du/de la responsable de vaccinations du centre de santé ou du poste de santé. D'ailleurs, sur la fiche qui m'est présentée, vous voyez qu'il est mentionné [REDACTED] « cachet et signature du vaccinateur ». C'est donc une pratique générale pour les fiches de vaccinations.
22. La Défense me demande quel est le rapport entre le COGES et un poste de santé ou un centre de santé. Le COGES est un comité de gestion de personnes élues dans la localité qui a pour rôle de contrôler la gestion des médicaments dans un centre de santé. Ils ne gèrent pas les produits de vaccination et je ne comprends donc pas pourquoi le tampon du COGES figure sur le document montré par la Défense.
23. La Défense me demande à quoi correspond le sigle PEV qui figure à la page (page [REDACTED]). PEV signifie « Programme élargi de la Vaccination ». La mention « n° PEV » indique l'endroit où devrait figurer le numéro attribué à l'enfant au moment de sa première vaccination. Dès qu'on amène un enfant au centre pour se faire vacciner, on lui affecte un numéro que l'on reporte dans le registre de vaccination qui reste au centre de santé. A chaque fois qu'un enfant revient dans le centre, on doit pouvoir retrouver son

Déclaration de témoin MBONGUI Blandine

nom et son prénom dans le registre avec son numéro et savoir où il en est de ses vaccinations. Avec le nom et l'année de naissance, on peut donc retrouver l'état de vaccination d'un enfant même s'il a perdu sa fiche de vaccination.

Annexe

24. Le document ci-dessus mentionné dans ma déclaration y est joint. Je l'ai parcouru et vérifié avant de le dater et signer à la demande des membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM. Je confirme qu'il s'agit bien du document qui m'a été présenté et que j'ai commenté.

Annexe 1 : Fiche de vaccination

Clôture de l'entretien

25. J'ai été informée que je pourrais être appelée à témoigner devant la CPI. Il m'a été précisé que les audiences au siège de la CPI se tenaient en public et que, par exception au principe de publicité des débats, les juges pouvaient, s'il y avait lieu, ordonner que des mesures de protection soient prises en faveur des témoins. Les membres de l'équipe de Défense m'ont détaillé les mesures de protection pouvant être demandées.

26. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration ci-dessus ni aucune précision à y apporter. Je reste à la disposition de l'équipe de Défense de M. YEKATOM pour apporter des éclaircissements ou répondre à des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés au cours du présent entretien.

27. J'ai répondu de mon plein gré aux questions qui m'ont été posées.

28. Aucune forme de coercition, contrainte, menace, promesse ou incitation en vue de modifier ma déclaration ne m'a influencée dans mes réponses.

29. Je n'ai aucun grief à formuler quant à la façon dont j'ai été traité au cours de l'entretien.

ATTESTATION DU TÉMOIN

Lecture m'a été donnée de la présente déclaration qui est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviens. J'ai fait cette déclaration volontairement et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire devant la Cour Pénale Internationale et que je peux être appelé à témoigner en public devant

Signature :

Distribution restreinte à la CPI

Page 5 sur 6

CAR-D29-0009-0777-PRV

Déclaration de témoin MBONGUI Blandine

Date : 18 Juin 2024

ATTESTATION DE L'INTERPRETE

Je soussigné [REDACTED] atteste que :

1. Je suis dûment qualifié pour interpréter du Sango au Français et du Français au Sango.
2. MBONGUI Blandine m'a informé qu'elle parle et comprend le Sango.
3. J'ai traduit verbalement la déclaration ci-dessus du Français vers le Sango en présence de MBONGUI Blandine , qui semble avoir entendu et compris la traduction que j'en ai faite.
4. MBONGUI Blandine a reconnu que les faits et questions figurant dans sa déclaration telle que je les ai traduites, sont véridiques pour autant qu'elle sache et s'en souviennne, et l'a par conséquent signée à l'endroit prévu [REDACTED]

Signature [REDACTED]

Date : 18.06.2024